

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue le 30 novembre 2023 au port des Mazets à Marseillan,
relative au projet de réhabilitation du port des Mazets de Marseillan.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à l'arrêté n°123-001801 du 20 novembre 2023 du président du Conseil départemental de l'Hérault portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie, après une visite sur site, salle de la Ferme Marine le jeudi 30 novembre 2023, pour émettre un avis sur le projet de réhabilitation du port des Mazets de Marseillan (34).

La commission était composée de :

M. Henri FOUQUES DUPARC, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Cédric INDJIRDJIAN, administrateur en chef de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes, Directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral (DDTM 34)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires présents :

M. Luc JEANJEAN	Représentant la SNSM
Mme Edith ORTIN	Représentant les conchyliculteurs
M. Claude BOBIN	Représentant les plaisanciers
Mme Claudia AZAÏS	Représentant les autres activités nautiques

Membres temporaires suppléants présents :

M. Daniel CAILLER M. Sylvain JEANJEAN	Représentants la SNSM
Mme Marlène CRESTEL	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Jacques SEAUME M. Gérard SEREY	Représentants les plaisanciers

Assistaient également à la réunion :

M. Frédéric BOQUILLON	DDTM 34 – DML, Chef du pôle Affaires nautiques
M. Karol HUSSON	DDTM 34 – DML, adjoint au chef du pôle Affaires nautiques
Mme Lidia CONCEPCION	DDTM 34 – DML – Cheffe d’unité adjointe Activités maritimes
Mme Clio de MERIC de BELLEFON	DDTM 34 – DML – Cultures marines et littoral
M. Sébastien CWICK	Subdivision des Phares et Balises (DIRM MED)
Mme Manon PESCIA	Subdivision des Phares et Balises (DIRM MED)
Mme Catherine ROBLIN	Cheffe du service Ports et Filières maritimes
M. Sébastien PASQUIER	Chargé d’opérations service Ports et Filières Maritimes
M. Jean-Marc DUMAS	Gestionnaire du port départemental de Marseillan Les Mazets et représentant du maire de Marseillan

Le président remercie le conseil départemental de l’Hérault et la DDTM 34 pour le soutien apporté à l’organisation de la réunion de la Grande commission nautique, M. Dumas pour l’accueil de la réunion de la GCN dans ses locaux et l’ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle que la GCN est réunie ce jour pour donner son avis sur le projet de réhabilitation du port des Mazets de Marseillan. Cet avis reste technique et porte exclusivement sur les aspects de sécurité de la navigation.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le port des Mazets se situe sur les rives de l'étang de Thau dans le département de l'Hérault, sur les dépendances du Domaine Public Maritime de l'Etat, pour lesquelles le Département de l'Hérault bénéficie d'un transfert de gestion.

Il est consacré prioritairement à l'activité conchylicole et occasionnellement à l'activité de pêche pour les professionnels.

Le port est divisé en trois secteurs, petit port au sud, grand port au centre et la Bézarde au nord.

Il est constitué d'un alignement de mas conchylicoles équipés côté bassin d'un ponton qui permet d'accueillir les embarcations des professionnels. Seuls le Petit et le Grand Port sont concernés par cette opération. Ils correspondent aux secteurs aménagés et protégés par une digue discontinue qui s'ouvre sur l'étang de Thau au travers de trois passes régulièrement disposées. Les éléments de la digue ont été construits entre 2001 et 2003.

A l'usage, certains tronçons de la digue se sont avérés sous dimensionnés et sont régulièrement submergés lors des tempêtes.

Cependant, si l'ensemble des digues a été conforté après la tempête de novembre 2014, un diagnostic réalisé en 2018 a montré que :

- la digue Nord du petit port présente une géométrie irrégulière avec une crête étroite et basse sur sa moitié côté musoir. La digue est régulièrement submergée et ne joue pas son rôle de protection contre les vagues lors des coups de vents marins.
- La digue Sud du petit port présente des traces de submersions marines et des affaissements significatifs dans la zone du musoir ;
- La digue Sud du Grand port et l'extrémité Sud de la digue foraine du Grand port présentent des affaissements localisés.

Enfin, en cas de vent de Sud / Sud-Est, les clapots rentrent par les passes d'entrée du Grand port et peuvent venir déstabiliser les ouvrages en enrochements.

PRESENTATION DU PROJET

M. Pasquier présente les travaux envisagés en s'appuyant sur la visite réalisée préalablement à la réunion. Les travaux concernent les petit et grand ports du port des Mazets de Marseillan.

Le programme de cette opération a pour objectif d'exécuter les travaux nécessaires, sur l'ensemble digue / bassin, au rétablissement d'un fonctionnement optimal du port à savoir :

- l'allongement des musoirs des digues à l'entrée du Grand Port afin de limiter l'agitation dans le port par vent de Sud-Est ;
- la reprise complète de la digue Nord du Petit Port ;
- les reprises ponctuelles de la digue Sud du Petit Port et des digues du Grand Port ;
- la construction d'un nouveau débarcadère (qui n'impacte pas les ouvrages extérieurs du port) dans le Petit port pour soutenir le développement d'une activité touristique de visite des parcs.

Les conditions environnementales prises en considération pour la définition des travaux sont les suivantes :

- une élévation du niveau de l'étang jusqu'à 1,1 m au-dessus du niveau moyen actuel de l'étang du fait des conditions météo (vent Marin) et de l'élévation prévisible du niveau de la mer ;
- des vents dominants se manifestant par la Tramontane (de secteurs O/N-O pour 50 % du temps) et le Marin (de secteurs S/S-E pour 20 % du temps) ;
- des courants considérés comme négligeables dans la zone du port ;
- une hauteur maximale des vagues (mer du vent) fixée à 1,3 m.

Les travaux sont envisagés à partir de janvier 2025 pour une durée approximative de 3 mois, cette période correspondant à un creux de l'activité ostréicole.

SYNTHESE DES DEBATS

Lors de la réalisation des travaux, des mesures seront prises pour limiter la perturbation du milieu marin. Les éléments de protection environnementale envisagés feront l'objet d'une étude balisage à finaliser lorsqu'ils auront été effectivement retenus. Cette étude du balisage provisoire devra concerner également le signalement des zones de travaux d'une façon générale. Elle sera à conduire en concertation avec la subdivision des Phares et Balises.

La programmation des travaux prévoit de laisser toujours une des deux passes du grand port ouverte pendant que l'autre sera temporairement fermée pour les travaux.

Une réunion d'information par le département est prévue avant le début des travaux afin de préciser le calendrier et les conditions possibles de navigation (créneaux successifs de fermeture des passes).

L'activité du port étant diurne et les conditions d'accès ne changeant pas radicalement, il n'est pas envisagé de nouveau balisage après les travaux.

A la possibilité d'un croisement entre embarcations entrantes et sortantes dans les passes après travaux, il est répondu par l'affirmative, car la largeur de passage reste inchangée.

Les profondeurs dans le port permettent l'accès à toutes les embarcations professionnelles actuelles. L'accès au petit port pour les embarcations dédiées au tourisme, plus profondes, sera néanmoins à revoir.

Toutes les informations de mesures de l'environnement (bathymétrie, topographie...) sont à adresser au Shom (infont-metro-all@shom.fr)

TOUR DE TABLE

Lors du tour de table, les éléments suivants sont évoqués :

- le port des Mazets offre un accès aisé pour le semi-rigide de la SNSM depuis la station de Mèze, à 5 minutes ;
- les travaux d'allongement des musoirs ne changent rien pour l'accès au grand port par les professionnels, cette évolution est le résultat d'une concertation étroite avec le département. Par-delà le caractère professionnel des activités du port, un rappel de la réglementation interdisant l'accès aux plaisanciers, notamment aux embarcations légères types canoé / kayak / paddle est demandé par les usagers pour éviter tout accident avec ces mobiles peu visibles car au ras de l'eau ;
- Dans le sens du rappel de la réglementation énoncé précédemment, l'office du tourisme et les loueurs de matériels nautiques légers seront régulièrement sensibilisés à l'interdiction d'accès au port des Mazets, strictement réservé aux professionnels.

Le président remercie l'ensemble des personnes pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 30 novembre 2023 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de réhabilitation du port des Mazets de Marseillan, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

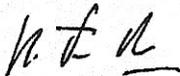
La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**
 - diffuser aux navigateurs via la capitainerie, l'office du tourisme de Marseillan et les représentants des usagers du port, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage temporaire associé ainsi que les conditions de navigation dans le port, dès le début des travaux ;
- **Recommandations spécifiques :**
 - Organiser à l'initiative du conseil départemental une commission d'information des usagers avant le début des travaux pour présentation des moyens en jeu et du planning détaillé ;
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Signature des membres

Le président

M. Henri FOUQUES DUPARC



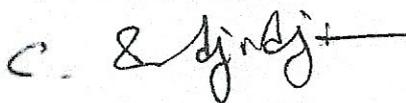
Le secrétaire

M. Olivier RARVILLERS



Les membres

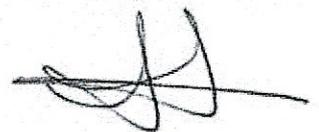
M. Cédric INDJIRDJIAN



M. Luc JEANJEAN



Mme Edith ORTIN



Mme Claudia AZAÏS



M. Claude BOBIN



Mme Marlène CRESPEL

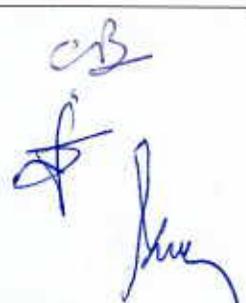
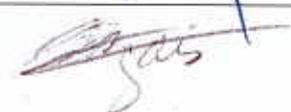
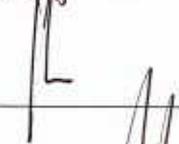


Paraphes :

Feuille de présence de la Grande commission nautique du jeudi 30 novembre 2023
concernant le projet de réhabilitation du port des Mazets à Marseillan (34).

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le CV Henri FOUQUES DUPARC, président de la GCN	henri.fouques_duparc@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM/DML 34	M. l'AC1AM Cédric INDJIRDJIAN	cedric.indjirdjian@herault.gouv.fr	
	M. Frédéric BOQUILLON	frederic.boquillon@herault.gouv.fr	
	Mme Lidia CONCEPCION	lidia.concepcion@herault.gouv.fr	
	M. Alex URBINO		
	Mme Clio de MERIC de BELLEFON		
	M. Karol HUSSON		

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants la SNSM	M. Luc JEANJEAN M. Daniel CAILLER M. Sylvain JEANJEAN	<u>jjlucchantal@gmail.com</u> <u>cailler.daniel@gmail.com</u> <u>sylvainjeanjean@hotmail.fr</u>	
Représentant les conchyliculteurs	Mme Edith ORTIN M. Patrick MIRETTE Mme Nathalie RICARD	<u>edith.ortin@laposte.net</u> <u>NDDGRAU@hotmail.fr</u> <u>thalie.r34@hotmail.fr</u>	
Représentant les pêcheurs professionnels	M. Ludovic MOULIS M. Stéphane MORENO Mme Marlène CREPEL	<u>ludovic.moulis@orange.fr</u> <u>stephane.moreno@neuf.fr</u> <u>prudhomieseteetang@laposte.net</u>	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les plaisanciers	M. Claude BOBIN	claudebobin8@gmail.com	
	M. Jacques SEAUME	antioche4@gmail.com	
	M. Gérard SEREY	gerardinca@bbox.fr	
Représentants les autres activités nautiques	Mme Claudia AZAÏS	claudia.azais@sfr.fr	
	M. Ludovic ROUSSILLE	contact@sailinproject.fr	
	M. Bernard FOURCADE	contact@ycmeze.com	
Sub. des Phares et Balises DIRM MED	Monsieur Sébastien CWICK	sebastien.cwick@developpement-durable.gouv.fr	
	M ^{me} Manon PESCIA	manon.pescia@mar.gouv.fr	
Scic les Mazets	Monsieur Jean-Marc DUMAS, gestionnaire du port des Mazets	sciclesmazets@live.fr	
Mairie de Marseillan	M. Yves MICHEL, maire J-Marc DUMAS par ordre	michael.gueylard@marseillan.com	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Département de l'Hérault	M. Kléber MESQUIDA, Président du Conseil départemental	kmesquida@herault.fr	<i>excusé</i>
	Mme Valérie ANDRIEU, Directrice générale adjointe Economie territoriale, insertion, environnement	vandrieu@herault.fr	
	Mme Catherine ROBLIN, cheffe du service Ports et Filières maritimes	croblin@herault.fr	
	M. Sébastien PASQUIER, chargé d'opérations service Ports et Filières Maritimes	sepasquier@herault.fr	